

LE DOUBLE LANGAGE DE L'ONU

Contrairement aux mensonges de ses adversaires - et plutôt de ses ennemis -, l'Union des Populations du Cameroun/UPC n'a jamais voulu la guerre dont elle n'avait même pas les moyens, pour obtenir l'indépendance du Kamerun/Cameroun. Pour parvenir à ce but, une véritable bataille s'est jouée dans l'enceinte de l'ONU entre partisans et ennemis de la libération des peuples colonisés. Les upécistes se sont battus pour que le Cameroun sorte de l'impasse programmée par la France avec l'interdiction de leur parti en mai 1955. L'UPC n'a recouru à la violence armée que pour se défendre contre l'ordre colonial qui réagissait brutalement à sa revendication d'indépendance immédiate. L'unique moyen pour le parti d'Um Nyobè et Moumié de changer l'attitude néfaste de la France, c'était d'attirer l'attention de l'Assemblée Générale de l'ONU qui faisait alors office de '*Communauté Internationale*'. Il faut rappeler que les appels mesurés mais sans compromis délivrés à l'ONU par Um Nyobè dès 1949 étaient restés vains...

1. 1958: l'ONU se met enfin en branle...

L'ONU est avant tout un espace où s'exerce le rapport des forces antagonistes internationales. Nul ne doit donc s'étonner du double agenda onusien résultant, d'une part des grands principes humanistes énoncés après l'hécatombe de la Seconde Guerre mondiale - "*Plus jamais ça !*"-, d'autre part de l'équilibre des 3 grands blocs politico-économiques de l'époque : Etats capitalistes, Etats socialistes, Bloc Afro-Asiatique (composé des anciennes colonies) supposé neutre et dit '*Non Aligné*'.

Le 17 mai 1957, sur l'initiative du délégué des États-Unis, un télégramme de félicitations du Conseil de Sécurité était envoyé à l'Assemblée Législative du Cameroun, félicitant la France pour avoir introduit des réformes représentant "*un pas important vers les buts prévus par la Charte [des Nations Unies] pour les Territoires sous-tutelle*". Cependant que les Etats-membres partisans de la fin du colonialisme continuaient leur lutte diplomatique. Intervenant dans le débat ouvert devant le Conseil de Tutelle sur l'avenir du Cameroun, le délégué de la France, Jacques Kosciuszko-Morizet, indiquait qu'il y avait un paradoxe de la part de certaines puissances, à presser le Gouvernement français de transférer le maximum de pouvoirs aux autorités camerounaises, tout en rendant la France responsable de tout ce qui se passait dans le Territoire. Évoquant alors l'acheminement du Cameroun vers la levée de tutelle, il déclarait :

« Il y a certes un moment où il est nécessaire de fixer les paliers ; ce moment est sans doute proche pour le Cameroun, et nous déterminerons en plein accord avec le gouvernement camerounais, un calendrier raisonnable que nous présenterons aux Nations Unies et qui conduira le Cameroun à sa sortie de tutelle. »

En avril 1958, se tenait une conférence de l'ONU à Accra où résidait le Dr Moumié, président de l'UPC en exil. Pendant cette conférence, le diplomate de Haïti, Max Dorsinville, et les Nations Unies furent pris à partie par Félix Moumié dans une conférence de presse. Cette intervention du président de l'UPC obligea la conférence

des Nations Unies à 's'occuper' enfin du problème de l'UPC, ce qui irrita les représentants de Paris.

Le 29 octobre 1958, le Gouvernement français faisait connaître aux Nations Unies, par la voix de son Ambassadeur auprès du Conseil de Tutelle Jacques Kosciuszko-Morizet, que la France, en plein accord avec l'Assemblée Législative et le Gouvernement camerounais, demandait la suppression du régime de tutelle par l'accession du Cameroun à l'indépendance, le 1^{er} Janvier 1960. Les populations camerounaises seraient consultées au cours de l'année 1959 par référendum sous contrôle onusien. Au nom du Gouvernement français, Kosciuszko-Morizet déclarait :

« Après le Togo, c'est donc au Cameroun que la France offre l'indépendance pour 1960. Les deux territoires sous-tutelle française devenus indépendants ; la France à cette date continuera à siéger de droit au Conseil de Tutelle, mais comme puissance non administrante. Cette nouvelle décision pour le Cameroun est conforme à la politique généreuse que le Gouvernement du Général de Gaulle poursuit en Afrique française. »

A Londres, le Dr. Endeley, qui venait de participer à la Conférence sur le statut de la Nigéria ex-britannique, avait souligné que les deux Cameroun, qui avaient beaucoup de points communs, pourraient s'unir une fois l'indépendance proclamée de part et d'autre. Il déclarait :

« Je suis prêt à me rendre à Yaoundé ou à Douala pour y rencontrer le Président A. Ahidjo, quand celui-ci le désirera, afin d'examiner avec lui l'avenir commun qui s'offre au Cameroun français et au Cameroun britannique. »

Le 10 novembre 1958, le Conseil de Tutelle élargissait le mandat de sa mission de visite au Cameroun. Il avait décidé à l'unanimité - moins l'abstention du délégué de la République Arabe Unie/RAU du Président Nasser, l'URSS votant pour -, de compléter ce mandat. La mission de visite était désormais priée « d'exposer ses vues sur les modalités selon lesquelles devra être organisée la consultation qui permettra à la population du Cameroun sous administration française, quand le moment sera venu, d'exprimer ses vœux quant à son avenir et à la levée de tutelle au moment de l'accession à la pleine indépendance nationale en 1960. »

Le 17 novembre 1958, le délégué britannique à la commission de tutelle, Sir Andrew Cohen, proposait que les populations des deux Cameroun décident de leur sort par plébiscite supervisé par l'ONU, qui permettrait aux populations des Cameroun du Nord et du Sud d'exprimer librement leur choix concernant l'avenir de leur pays. Le diplomate anglais avait rappelé que la mission de visite des Nations Unies devrait étudier soigneusement et impartialement la situation et donner son avis sur la meilleure manière de préparer un plébiscite, ainsi que sur les questions à soumettre au peuple camerounais. La position du délégué britannique n'était pas entièrement nouvelle, et se situait dans un climat politique devenu assez défavorable aux thèses françaises. En visite à Paris, le Chef du Gouvernement Ahidjo était revenu au Cameroun pour y accueillir la commission onusienne.

En même temps, la Commission de Tutelle de l'ONU refusait d'entendre les représentants de l'opposition camerounaise. La Commission de Tutelle de l'Assemblée s'était prononcée par 34 voix contre 9 et 27 abstentions contre la participation des pétitionnaires du Cameroun aux débats sur l'avenir de leur pays. Les délégués de l'opposition - Félix Moumié (Président de l'UPC), Ndeh Ntumazah, Jean Njouna et Kingue Doh - ne pourraient venir devant la Commission que si celle-ci 'désirait' entendre de nouvelles déclarations de leur part. Cette décision de la Commission avait été prise après une série de négociations privées orageuses. Le Représentant de la France, Jacques Kosciusko-Morizet s'était opposé à ce que les dirigeants de l'UPC soient entendus, car ils étaient de vulgaires malfaiteurs « *recherchés pour crime de droit commun au Cameroun.* »

Le 26 novembre 1958, à la Commission de Tutelle de l'ONU, la France rejetait une résolution qui selon elle, ne faisait pas mention des vœux de l'Assemblée Camerounaise. Jacques Kosciusko-Morizet se prononçait contre la convocation à l'ONU en février 1959 d'une Assemblée Générale Extraordinaire sur le Cameroun, sous les « *conditions* » formulées dans une « *longue résolution* » déposée par 13 pays dont des pays neutres comme l'Inde et la Yougoslavie. Le délégué français déclarait que, par contre, une « *courte* » résolution se bornant à demander au Secrétaire Général de convoquer une Assemblée Extraordinaire sur l'avenir du Cameroun sous administration française et britannique « *ne gêne pas la France en ce qui concerne le Cameroun* ». M. Kosciusko-Morizet annonçait que la France ne s'y opposerait pas en commission, car disait-il :

« *Nous ne sommes pas encore en mesure d'avoir à cet égard un jugement définitif, et nous réservons notre proposition pour la séance de l'Assemblée plénière qui devait ratifier les décisions prises par la Commission de Tutelle* ».

Le représentant de Paris avait auparavant précisé qu'il s'opposait à la résolution « *longue* »

« *Parce qu'elle ne faisait pas mention de la déclaration du Premier ministre du Cameroun, M. Ahidjo, et des vœux de l'Assemblée camerounaise. Il s'agissait encore une fois de tenter de discréditer les institutions démocratiques camerounaises. Mais pas ouvertement, subtilement en prenant le langage de la modération.* »

Le 18 février 1959, le Conseil de Tutelle de l'ONU se prononçait donc pour la levée de tutelle sur le Cameroun le 1^{er} Janvier 1960 : 12 voix Pour (France, Grande-Bretagne, USA, Australie, Belgique, Birmanie, Chine Nationaliste/Taïwan, Haïti, Inde, Nouvelle-Zélande, Paraguay) ; 1 voix Contre (URSS) ; 1 Abstention (République Arabe Unie/RAU). La Résolution, présentée par le délégué de Haïti et adoptée par le Conseil, recommandait à l'Assemblée Générale de l'ONU de prendre la décision, conformément à la Charte des Nations Unies, d'abroger l'Accord de Tutelle qui portait sur le Cameroun sous administration française lors de l'accession de ce Territoire à la pleine indépendance nationale à compter du 1^{er} Janvier 1960. Kosciusko-Morizet remerciait le Conseil de sa décision qui répondait « *aux souhaits les plus profonds de la France* ».

Le Monde du 21 février 1959 annonçait que la levée de la tutelle sur le Cameroun était examinée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Une délégation gouvernementale camerounaise conduite par Ahidjo devait quitter Paris à destination de New-York. Le ministre d'Etat Jacquinot, présidant la délégation française, avait dès son arrivée à l'ONU rendu visite au Secrétaire Général, le suédois Dag Hammarskjöld...

Mais voici l'intégralité de l'article du correspondant du *Monde* au Cameroun, André Blanchet, qui peut éclairer le fond de cette rencontre :

« M. Ahidjo va défendre devant l'ONU une politique qui a réussi sur le plan intérieur

Yaoundé 20 février 1959.

- En se rendant à New-York pour la session extraordinaire de l'Assemblée Générale, c'est en vérité une seconde investiture que sollicite M. Ahidjo, le jeune 1er Ministre camerounais, un après celle que lui accordait l'Assemblée législative du Cameroun. Mais si celle du 19 février 1958 avait été acquise confortablement, en revanche l'incertitude règne encore quant à la possibilité de réunir ce mois-ci la majorité des 2/3 requise pour toute décision de l'aéropage international. Un vote négatif ne manquerait pas d'être interprété comme un geste de méfiance à l'égard du Gouvernement Ahidjo et comme un succès pour l'UPC, dont la visite de la mission de l'ONU affirmait dans son récent rapport au Conseil de Tutelle qu'« elle a maintenant disparu virtuellement en tant que mouvement organisé dans le Territoire », mais dont l'échelon exilé au Caire reste toujours actif. L'enjeu du débat peut ainsi se ramener grossièrement à savoir si le Cameroun français entrera dans l'indépendance avec son actuel régime « bourgeois » et pro-occidental, issu de la loi-cadre, ou avec un gouvernement révolutionnaire animé par les clandestins d'hier et les syndicats d'obédience marxiste.

- De nouvelles élections ?

Comme il ne saurait évidemment y avoir désaccord public entre Camerounais sur le principe de l'indépendance – quand bien même toutes les catégories de la population et toutes les tribus n'y seraient-elles pas foncièrement acquises –, c'est sur les modalités de réalisation que portent les controverses. Tous les partisans ouverts ou inavoués de l'UPC, et avec eux les syndicats récemment unifiés, réclament de nouvelles élections législatives préalablement à l'indépendance, élections contrôlées par les Nations Unies et tenues seulement après octroi d'une amnistie « *pleine et entière* ».

Les partis de la coalition gouvernementale, eux, n'acceptent pas que soit remise en cause la légitimité de l'Assemblée élue en décembre 1956 et à laquelle revient le mérite d'avoir obtenu de la France la promesse de l'indépendance pour 1960. Que l'UPC ait alors boycotté la consultation ne leur paraît pas une raison suffisante pour retourner aux urnes, et cela d'autant moins que des élections partielles- pour 2 sièges – doivent avoir lieu en mars prochain dans la région de la Sanaga-maritime, celle-là même où les consignes d'abstention avaient produit le plus d'effet. Circonstance qui, selon les amis du Gouvernement, peut donner à l'UPC l'occasion d'un succès, car l'élection se déroule en pays Bassa, sanctuaire des maquis d'Um Nyobè, le Ho-Chi-Minh camerounais, tué en septembre 1958 ; mais aujourd'hui, les chances des rebelles paraissent minces.

Ce que les syndicats appellent le « *programme national* » - en vérité celui même de l'UPC - comprend aussi la réunification des Cameroun français et anglais, que M. Ahidjo avait d'ailleurs promise dans son propre programme d'investiture. Pour tous, la cause est là encore entendue, et ne saurait donner lieu à référendum en zone française où tous les partis sans exception en ont fait leur mot d'ordre. On admettait qu'il faudrait en organiser un en Territoire britannique, où les partis au pouvoir prônaient l'entrée dans la Fédération de la Nigéria, mais les élections du mois dernier, qui substituent à ceux-ci le KNDP de M. Foncha, partisan de la Réunification, sont désormais considérés comme suffisamment probantes de la volonté populaire et, dans l'esprit de tous les intéressés, enlèvent tout objet à un référendum éventuel ; ainsi raisonne-t-on du côté français de la frontière, mais c'est aussi assure-t-on, la position de M. Foncha depuis la victoire.

S'agissant de la portion minoritaire d'un futur Cameroun Uni, il paraît difficile d'y esquisser le référendum, le cas de la Sarre et du Togo britannique plaident comme précédents ; mais nul n'accepterait que l'indépendance du Cameroun français pût en être retardée, quitte à ce que la zone britannique ne rejoigne le nouvel État que postérieurement au 1^{er} Janvier, jour de l'Indépendance. Il est assez difficile de définir le malaise qui se perçoit dans la zone Bamiléké, la plus peuplée du Cameroun, la seule où doive être maintenu un couvre-feu - d'ailleurs plus théorique que réel et souvent réclamé par les populations elles-mêmes - et où il ait fallu installer un quadrillage de postes militaires au moment où en Sanaga-maritime, au contraire, toutes les troupes étaient retirées. Ces postes de l'infanterie de marine n'ont en fait aucune activité opérationnelle et s'occupent essentiellement à une mission de contact, d'approvisionnement. Pas un coup de feu n'a été tiré durant les deux mois du commandement du colonel Lamberton, transféré de Sanaga à Bafang en décembre 1958, et depuis l'arrivée de qui les bandes upécistes se sont abstenues de toute activité. Leur disparition ouvre le champ à toutes sortes d'hypothèses. La seule certitude étant que les principaux chefs, Singap Martin, Momo Paul, et Tagne Samuel, tous originaires de la subdivision de Bafoussam, en zone française, se sont réfugiés au Cameroun britannique. Toujours est-il qu'il n'y a plus eu d'assassinats depuis le début de l'année et que, de toute manière, la population n'a tenu aucun compte de l'ordre diffusé par cette dernière organisation et interdisant de payer l'impôt.

- 84 partis politiques

La position parlementaire de M. Ahidjo est sortie renforcée des débats qui ont précédé son départ, comme paraît bien l'être dans le pays, de jour en jour, son autorité personnelle. Fils du nord, le chef du gouvernement a pour lui d'être le seul homme à pouvoir assurer la cohésion du nord et du sud, d'abord parce que le nord musulman et féodal ne supporterait pas d'être gouverné par un Douala ou un Bassa ; ensuite, en raison des divisions extrêmes qui caractérisent la vie publique dans le sud et dont l'UPC elle-même ne fut pas le seul exemple. On est effaré d'apprendre, par une publication officielle, qu'il existe au Cameroun - sur le papier du moins - 84 partis politiques déclarés ! A lire les communiqués diffusés par la presse, on pourrait même croire qu'il en naît de nouveaux chaque jour. De tous cependant, celui de M. Ahidjo, l'Union Camerounaise, débordant les frontières du nord, semble être le plus actif à s'organiser partout.

C'est ce phénomène chronique de désunion qui amène certains observateurs à mettre en doute le sérieux de la réunification syndicale intervenue le 8 février entre les deux principales centrales; et que, si elle devient effective, aura constitué un événement de première importance dans la vie politique du jeune État en gestation. Le fait que cette unification soit faite sous les auspices de l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (UGTAN) de M. Sékou Touré, et à la suite de la récente conférence syndicale africaine, le fait aussi qu'elle semble réconcilier les deux leaders de l'ancienne Confédération Générale Kamerunaise du Travail (CGKT), M. Ngom Jacques et M. Maoya Beck de l'Union Générale des Travailleurs du Kamerun (UGTK), affiliée à l'UGTAN de Conakry, nous paraissent de nature à créer des difficultés au gouvernement de M. Ahidjo en raison de la formation cégétiste de ses dirigeants, tous anciens pèlerins des pays de l'Est. On peut imaginer que l'attitude de la nouvelle centrale, tant sur place qu'à l'ONU, puisse être influencée par l'état des relations entre M. Ahidjo et M. Sékou Touré. Or le Secrétaire d'État camerounais aux finances, M. Sissoko, se rendait en mission à Conakry, le mois dernier afin d'éclairer les dirigeants guinéens sur la réalité de l'autonomie dont jouit le Cameroun depuis le 1er janvier.

- Vers une indépendance réelle

Il sera donc instructif d'observer l'attitude de la délégation guinéenne dans le débat de ces jours-ci sur le Cameroun. On pourra, d'autre part, y mesurer le succès de l'offensive diplomatique récemment lancée auprès des pays indépendants d'Afrique par M. Ahidjo, dont plusieurs ministres se sont rendus au Libéria, au Ghana, au Soudan, en Ethiopie, en Tunisie et au Maroc. Le Chef du Gouvernement avait tenu en effet à ce que les dirigeants des '*nations sœurs*' fussent personnellement informés de la situation réelle du Cameroun et entendissent un autre son de cloche que celui de M. Félix Moumié, Président de l'UPC, lequel n'hésite pas à chiffrer à 70.000 hommes l'effectif des trois compagnies [françaises] encore maintenues dans son pays.

Ce que ces '*ambassadeurs*' auront pu démontrer à leurs interlocuteurs, c'est que l'État camerounais, comme doit le constater tout observateur de bonne foi, exerce effectivement toutes les prérogatives de l'autorité interne totale. Outre que les administrations relèvent toutes du seul Gouvernement, sans aucun contrôle ni intervention du Haut-commissaire Xavier Torre, c'est sous le seul drapeau camerounais que les administrateurs français mis à la disposition de ce gouvernement assurent l'exécution de ses décisions dans les villes comme en brousse.

Entre Blancs et Noirs, les relations restent tendues à Douala et sont empreintes d'un peu de réserve en pays Bamiléké ; partout ailleurs, règne une atmosphère de pleine cordialité et de coopération entre administrateurs et gouvernants, qui ne donne lieu qu'à des frictions mineures. Des collaborateurs directs de M. Ahidjo, l'estime qu'inspire l'autorité grandissante du 1^{er} Ministre a gagné là-bas l'échelle administrative et la circonscription de l'intérieur.

L'impression que donne le fonctionnement des institutions nouvelles est donc loin d'être mauvaise et on a le sentiment que ce qui s'organise pour 1960 ne sera une '*indépendance de complaisance*', comme le dirait M. Soppo Priso, inventeur de cette

formule. C'est de cela que M. Ahidjo devra convaincre ces jours-ci les 2/3 au moins des délégations réunies à New-York, après avoir persuadé sans peine la mission du Conseil de Tutelle, dont le rapport dépasse en fait d'éloges pour son gouvernement, et pour la France, tout ce qui fut jamais publié sur le sujet, même de source française. »

[*Le Monde* du 21 février 1959]

On se rend compte après cela, que les autorités françaises ont changé radicalement, durci leur position vis-à-vis de l'UPC. Le doute qui existait lors de l'investiture de M. Ahidjo, avec les allusions à d'éventuels compromis avec l'UPC, est dissipé. On fait l'éloge de « *M.Ahidjo* » que l'on encourage à plus de radicalisme... Et Ahidjo jouera ce jeu bien que n'y étant pas obligé...

Dr Daniel Yagnye Tom

Président de l'Alliance Patriotique et Représentant spécial de l'UPC

En Afrique Australe et Centrale.